**Volet A : Systèmes nationaux d'évaluation –**

**Construire des systèmes d’évaluation**

Titre : Défis et perspectives dans la construction d’un système d’évaluation : Cas de la Côte d’Ivoire

**Abstract**

L’évaluation en général, et l’évaluation des politiques publiques en particulier, est une exigence de bonne gouvernance. Elle permet de garantir l’efficacité de l’action publique par la promotion de la culture de la transparence et de la redevabilité au sein des administrations.

En Côte d’Ivoire, quelques pratiques évaluatives sporadiques et éparses sont observées. Toutefois, leur centralisation et leur mise en cohérence semblent faire défaut. Aujourd’hui, l’évaluation de l’impact réel des politiques publiques mises en œuvre constitue un enjeu majeur pour renforcer la planification et la mise en œuvre des politiques de développement, orienter les décideurs sur différentes options stratégiques et surtout améliorer la redevabilité vis-à-vis des populations. L’institutionnalisation de l’évaluation des politiques publiques dans notre pays intervient dans le contexte du nouveau cadre harmonisé des finances publiques, de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et du basculement dans la gestion en mode budget-programmes.

Cependant, l’incapacité des structures techniques à conduire les activités évaluatives, constitue un obstacle à l’instauration de la pratique de l’évaluation des politiques publiques.

En effet les rapports annuels de mise en œuvre du Plan National de Développement PND révèlent que la pratique de l’évaluation constitue le maillon faible de la chaîne Prospective-Planification-Programmation-Budgétisation et Suivi-Evaluation

(PPPBSE). Pour remédier à cette insuffisance, l’État de Côte d’Ivoire a inscrit l’évaluation des politiques publiques au rang de ses priorités. L’objectif visé est de respecter et promouvoir les bonnes pratiques édictées par la Gestion Axée sur les Résultats auxquelles il a pleinement adhéré. Cette volonté s’est matérialisée dans la Constitution en novembre 2016 à travers la constitutionnalisation de l’évaluation des politiques publiques.

En vue de capitaliser les leçons apprises de la mise en œuvre des différents Plans Nationaux de Développement et des politiques sectorielles et régionales qui en découlent, le Ministère du Plan et du Développement a entrepris de renforcer son système d’évaluation. Ce renforcement s’est fait à travers un ensemble d’actions, notamment :

* l’adoption de la loi n°2022 du 14 décembre 2022 portant régime juridique de l’évaluation des politiques publiques,
* la Politique Nationale de l’Evaluation (PNE) et ;
* le guide d’évaluation des politiques publiques.

Dans le cadre de l’opérationnalisation de cette loi, deux décrets d’application ont été pris relatifs aux modalités de fonctionnement d’un fonds d’appui à l’évaluation des politiques publiques et les conditions et modalités de la participation des parties prenantes. Ces décrets abordent les aspects relatifs aux organes du Fonds, aux bénéficiaires, aux conditions d’éligibilité du Fonds, l’écosystème des parties prenantes, la gestion des évaluations par les acteurs ou animateurs et le développement d’une communauté de pratique impliquant tous les acteurs.

**Mots clés** : Ecosystème de l’Evaluation, Fonds d’évaluation des politiques Publiques, Gestion des Evaluations, Développement d’un Communauté de pratique de l’évaluation, Défis et perspectives.